

Sommaire

A) Compétences d'action	2
1 Compétences professionnelles / objectifs généraux, objectifs particuliers et objectifs évaluateurs	3
1a Taxonomie des objectifs évaluateurs	23
2 Compétences méthodologiques	24
3 Compétences sociales et personnelles	25
B) Tableau des Leçons de l'école professionnelle	26
C) Organisation, répartition et durée des cours interentreprises	27
D) Procédure de qualification	29
E) Approbation et entrée en vigueur	30
Annexes:	32
Annexe 1: Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale	
Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé	

A) Compétences d'action

1 Compétence professionnelle

Les **compétences professionnelles** qualifient la praticienne / le praticien en pneumatiques pour résoudre de manière indépendante et compétente les tâches et les problèmes du champ professionnel ainsi que pour maîtriser et répondre aux exigences changeantes rencontrées dans la profession.

- 1.1. Les objectifs généraux, particuliers et évaluateurs concrétisent les compétences professionnelles acquises à la fin de la formation. Les objectifs généraux décrivent de façon générale les thèmes de la formation et expliquent leur importance pour la praticienne / le praticien en pneumatiques. Les objectifs particuliers concrétisent les objectifs généraux et décrivent les attitudes, conduites ou caractéristiques majeures du comportement. Les objectifs évaluateurs, quant à eux, traduisent les objectifs particuliers en comportement concret dont les personnes en formation doivent faire preuve dans des situations particulières. Les objectifs généraux et particuliers s'appliquent à tous les lieux de formation, tandis que les objectifs évaluateurs présentent des spécificités distinctes pour l'entreprise, l'école professionnelle et le cours interentreprises.
- 1.2. Les compétences professionnelles, telles qu'elles sont formulées dans les objectifs de formation, développent les compétences tant méthodologiques que sociales et personnelles. Les personnes en formation acquièrent la capacité d'action pour le profil professionnel requis conformément à l'art. 1. Elles sont préparées à l'apprentissage tout au long de leur vie en encouragées dans leur évolution personnelle.
- 1.3. Au cours de la formation de spécialiste en pneumatiques, les compétences professionnelles suivantes sont développées sous la forme d'objectifs généraux, particuliers et évaluateurs.

Objectifs généraux, objectifs particuliers et objectifs évaluateurs pour tous les lieux de formation

Compétence de base 1.1 Maîtriser les tâches et fonctions habituelles de la profession

Objectifs généraux

Il est important de disposer d'une organisation claire de l'entreprise et des processus ainsi que de connaissances sur la branche et les produits pour pouvoir satisfaire les besoins des clients et exécuter les tâches et les fonctions requises de manière efficace et avantageuse. La répartition du travail et la connaissance des différentes fonctions et tâches ainsi que de leurs relations sont des éléments importants pour toute travailleuse/tout travailleur dans une entreprise. Un comportement adéquat vis-à-vis de l'entreprise et des clients ainsi que la connaissance et la satisfaction des besoins du client constituent des tâches de base du travail quotidien dans l'entreprise. La compréhension générale et l'exécution de tâches administratives simples sont des conditions préalables du travail dans une entreprise de pneumatiques.

1.1.1 Objectifs particuliers

Les Praticiens en pneumatiques connaissent l'importance de l'organisation de l'entreprise et des processus ainsi que de la répartition des tâches dans l'entreprise. Ils sont prêts à caractériser les spécificités et les produits de la branche ainsi que leur utilité pour les clients et à décrire d'une manière professionnelle différentes fonctions et leurs relations dans l'entreprise.

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs du cours interentreprises
1.1.1.1 Je décris en quelques phrases la structure, les tâches, les responsabilités et les différents postes de mon entreprise de formation (K2)	1.1.1.1 Les Praticiens en pneumatiques décrivent en quelques phrases la structure, les tâches, les responsabilités et les différents postes des entreprises de pneumatiques (K2)	
1.1.1.2 Je décris les produits et services proposés dans mon entreprise de formation ainsi que leur utilité pour les clients (K2)	1.1.1.2 Les Praticiens en pneumatiques caractérisent l'offre de service des entreprises de la branche (K2)	
1.1.1.3 Je représente par un schéma les processus de travail centraux de mon entreprise de formation (K4)	1.1.1.3 Les Praticiens en pneumatiques expliquent le processus de l'entreprise de pneumatiques, de la commande jusqu'à la facture (K2)	

Compétences méthodologiques, compétences sociales: 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus, 2.5 Stratégies d'apprentissage, 3.6 Civilités

1.1.2 Objectifs particuliers Les Praticiens en pneumatiques sont prêts à gérer de façon indépendante et efficace les demandes des clients et à se comporter d'une manière adaptée à la situation et au client.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs du cours interentreprises
1.1.2.1 Je décris les principes professionnels des relations avec les clients (K2)	1.1.2.1 A l'aide de différents exemples, les Praticiens en pneumatiques présentent les besoins des clients et en tirent les conséquences pour leur travail (K4)	
1.1.2.2 Je suis capable d'appliquer les principes professionnels de relations avec les clients en fonction de la situation et de l'entreprise (K5)		
1.1.2.3 Je suis capable de répondre aux appels téléphoniques des clients, de fournir des renseignements simples ou de transmettre l'appel au bon poste (K3)	1.1.2.3 Les Praticiens en pneumatiques montrent comment répondre aux appels téléphoniques des clients et fournir des renseignements simples, et dans quelles situations transmettre l'appel (K2)	
1.1.2.4 Je suis capable de répondre correctement à des demandes simples de clients (K3)	1.1.2.4 Les Praticiens en pneumatiques décrivent la marche à suivre en cas de demande simple d'un client (K2)	
1.1.2.5 Je suis capable de présenter des prestations de base standard de mon entreprise de formation et si nécessaire d'indiquer au client la personne responsable (K5)	1.1.2.5 Les Praticiens en pneumatiques présentent des prestations de base standard et leurs coûts de manière justifiée en fonction des clients (K5)	
1.1.2.6 J'explique les règles des civilités applicables aux clients, d'une présentation aimable et de la création d'une atmosphère positive (K2)	1.1.2.6 Les Praticiens en pneumatiques expliquent l'importance et les règles des civilités applicables aux clients, d'une présentation aimable et de la création d'une atmosphère positive (K2)	

1.1.2.7 Je suis capable de me comporter dans l'entreprise de formation conformément aux règles de civilité applicables aux clients, de présentation aimable et de création d'une atmosphère positive (K3)	1.1.2.7 Les Praticiens en pneumatiques montrent par des exemples pratiques l'importance et les règles des civilités applicables aux clients, d'une présentation aimable et de la création d'une atmosphère positive (K3)	
--	---	--

Compétences méthodologiques, compétences sociales: 2.3 Approche et action axées sur la qualité, 2.4 Stratégies d'information et de communication, 3.3 Faculté de communication, 3.6 Civilités

1.1.3 Objectifs particuliers Les Praticiens en pneumatiques sont prêts à accepter, contrôler et remettre des marchandises ainsi qu'à prendre des commandes. Ils sont conscients de l'importance d'une tenue et d'une gestion cohérentes des stocks et sont prêts à y contribuer.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs du cours interentreprises
1.1.3.1 Je suis capable de réceptionner, contrôler et remettre des marchandises (K3)	1.1.3.1 Les Praticiens en pneumatiques décrivent le processus lors de la réception, du contrôle et de la remise des marchandises (K2)	
1.1.3.2 Je suis capable de prendre correctement les commandes arrivant dans mon entreprise de formation (K3)	1.1.3.2 Les Praticiens en pneumatiques expliquent le processus depuis l'entrée d'une commande jusqu'à son exécution étape par étape (K2)	
1.1.3.3 Je suis capable de décrire la structure des stocks dans mon entreprise de formation (K2)	1.1.3.3 Les Praticiens en pneumatiques décrivent une possibilité de structure de stock et le sens de la gestion des stocks en 2 ou 3 phrases (K2)	
1.1.3.4 Je suis capable d'assurer une tenue claire des stocks (K3)	1.1.3.4 Les Praticiens en pneumatiques décrivent en 2 ou 3 phrases la signification et les principes d'une tenue claire des stocks (K2)	

1.1.3.5 Je suis capable d'exécuter en suivant des instructions les tâches et les processus de travail d'un inventaire (K3)	1.1.3.5 Les Praticiens en pneumatiques démontrent l'intérêt de l'exécution d'un inventaire et décrivent en quelques phrases les grandes lignes de son déroulement (K2) ¹	
---	--	--

Compétences méthodologiques, compétences sociales : 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes, 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus, 3.1 Autonomie et responsabilité, 3.2 Apprentissage tout au long de la vie

1.1.4 Objectifs particuliers Les Praticiens en pneumatiques sont conscients des possibilités d'un stockage adapté de matériaux pour les clients et de prestations de services similaires. Ils sont prêts à répondre avec amabilité aux questions des clients à ce sujet.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs du cours interentreprises
1.1.4.1 Je décris les possibilités de stockage de matériaux pour les clients dans mon entreprise de formation (K2)	1.1.4.1 Les Praticiens en pneumatiques décrivent les possibilités de conservation et de stockage de pneus et de roues pour les clients (K2)	
1.1.4.2 Je suis capable de présenter en situation de conseil les possibilités de stockage de pneus et de roues pour les clients (K3)	1.1.4.2 Les Praticiens en pneumatiques montrent lors d'un entretien de conseil simple les possibilités de stockage de pneus et de roues pour les clients (K3)	
1.1.4.3 Je montre les coûts de stockage pour les clients et je les explique aux clients de manière adaptée à la situation (K3)	1.1.4.3 Les Praticiens en pneumatiques présentent les coûts liés au stockage de pneus et de roues pour les clients (K3)	

Compétences méthodologiques et personnelles: 2.2. Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus, 2.3 Approche et action axées sur la qualité, 3.4 Aptitude à gérer les conflits, 3.6 Civilités

¹ Version du 26 novembre 2012, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013.

Compétence de base 1.2**Effectuer des interventions de base****Objectifs généraux**

Pour élaborer des services et produits de manière professionnelle et adaptée aux clients, les Praticiens en pneumatiques disposent de connaissances de base en automobile qui leur permettent d'exécuter les interventions de base correctement et soigneusement. La remise du véhicule propre et en bon état de marche fait partie de l'exécution correcte d'un ordre.

1.2.1 Objectifs particuliers

Les Praticiens en pneumatiques sont conscients qu'ils doivent connaître et pouvoir nommer l'entraînement, le moteur, les principaux éléments du châssis, les éléments électriques les plus importants et les dimensions importantes du véhicule.

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs du cours interentreprises
1.2.1.1 Je suis capable de nommer l'entraînement, le moteur, les principaux éléments du châssis et les éléments électriques les plus importants sur différentes catégories de véhicules (K1)	1.2.1.1 Les Praticiens en pneumatiques sont capables de nommer l'entraînement, le moteur, les principaux éléments du châssis et les éléments électriques les plus importants sur différentes catégories de véhicules (K1)	
	1.2.1.2 Les Praticiens en pneumatiques connaissent les principales dimensions du véhicule ainsi que l'empattement et l'écartement des roues (K1)	

Compétences méthodologiques, compétences sociales: 2.2 Approche interdisciplinaire et action axée sur les processus, 3.2 Apprentissage tout au long de la vie

1.2.2 Objectifs particuliers

Les Praticiens en pneumatiques connaissent les différents liquides et leurs fonctions dans le véhicule. Ils sont prêts à effectuer de façon indépendante des vérifications de niveau et des contrôles visuels de base, à contrôler précisément la pression et l'état des pneus et à nettoyer correctement l'intérieur et l'extérieur du véhicule. Ils sont conscients que le client veut retrouver son véhicule en bon état de marche et parfaitement propre.

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs du cours interentreprises
1.2.2.1 Je suis capable de mesurer et d'évaluer le niveau et l'état des liquides du véhicule, en particulier l'huile, les freins, la batterie, le circuit de refroidissement, la direction assistée et le lave-glace (K3)	1.2.2.1 Les Praticiens en pneumatiques décrivent les fonctions des différents liquides du véhicule et expliquent comment mesurer leur niveau et leur état (K2)	

1.2.2.2 Je suis capable d'effectuer de façon indépendante les contrôles visuels relatifs à l'échappement, à la date de contrôle des gaz d'échappement, à l'état de l'éclairage extérieur et de contrôler l'étanchéité des circuits (K3)	1.2.2.2 Les Praticiens en pneumatiques décrivent les points de contrôle visuel de base sur le véhicule (K2)	
1.2.2.3 Je suis capable d'évaluer la pression d'un pneu. En cas de situation critique, j'informe la personne adéquate de mes constatations (K4)	1.2.2.3 Les Praticiens en pneumatiques expliquent la procédure à suivre pour contrôler la pression des pneus (K2)	
1.2.2.4 Je suis capable d'évaluer l'état d'un pneu. En cas de situation critique, j'informe la personne adéquate de mes constatations (K6)	1.2.2.4 Les Praticiens en pneumatiques évaluent l'état des pneus (K4)	
1.2.2.5 Je suis capable de nettoyer et d'entretenir l'intérieur et l'extérieur d'un véhicule conformément aux standards définis dans mon entreprise de formation (K3)	1.2.2.5 Les Praticiens en pneumatiques décrivent la procédure générale de nettoyage et d'entretien d'un véhicule (K2)	

Compétences méthodologiques, compétences sociales: 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes, 2.3 Approche et action axées sur la qualité, 3.1. Autonomie et responsabilité

Compétence de base 1.3**Respecter les prescriptions de travail sur les pneus et les roues****Objectifs généraux**

Lors du travail sur les roues et les pneus, il est primordial de respecter les prescriptions et de connaître la structure des roues, des pneus et des carcasses pour garantir la sécurité tant des clients que des autres usagers de la route. Les Praticiens en pneumatiques sont conscients de l'importance des systèmes de contrôle et de sécurité correspondants.

1.3.1 Objectifs particuliers

Les Praticiens en pneumatiques sont prêts à appliquer consciencieusement les dispositions légales ainsi que les prescriptions des fabricants de pneus et de roues.

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs du cours interentreprises
1.3.1.1 Je suis capable d'évaluer, dans le respect des dispositions légales ainsi que de l'ETRTO et des prescriptions des fabricants de roues et de pneus, les paramètres importants de profondeur des sculptures, d'indice de vitesse et d'indice de charge (K4) ²	1.3.1.1 Les Praticiens en pneumatiques évaluent, dans le respect des dispositions légales ainsi que de l'ETRTO et des prescriptions des fabricants de roues et de pneus, les paramètres importants de profondeur des sculptures, d'indice de vitesse et d'indice de charge (K4) ²	
1.3.1.2 Lors du travail sur les pneus et les roues, j'utilise à bon escient les paramètres de profondeur des sculptures, d'indice de vitesse et d'indice de charge (K3) ²	1.3.1.2 Les Praticiens en pneumatiques expliquent l'importance pour la sécurité de la profondeur des sculptures, de l'indice de vitesse et d'indice de charge (K2) ²	

Compétences méthodologiques et personnelles: 2.2 Approche interdisciplinaire et action axée sur les processus, 2.3 Approche et action axées sur la qualité, 3.1 Autonomie et responsabilité, 3.2 Apprentissage tout au long de la vie

² Version du 26 novembre 2012, en vigueur depuis 1^{er} janvier 2013.

1.3.2 Objectifs particuliers Les Praticiens en pneumatiques sont prêts à décrire et à distinguer la structure des roues, des pneus et des carcasses de véhicules ainsi qu'à décrire les principales étapes de la fabrication des pneus.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs du cours interentreprises
	1.3.2.1 Les Praticiens en pneumatiques décrivent les principales étapes de la fabrication et la structure des pneus (K2)	
1.3.2.2 Je suis capable d'expliquer la structure, les dimensions et la désignation précise des jantes creuses sur les véhicules particuliers, les véhicules utilitaires légers et les poids lourds (K2)	1.3.2.2 Les Praticiens en pneumatiques sont capables d'expliquer la structure, les dimensions et les désignations des jantes creuses (K2)	
1.3.2.3 Je suis capable d'expliquer les dimensions et les désignations précises des pneus à structure radiale sur les véhicules particuliers, les véhicules utilitaires légers et les poids lourds (K2)	1.3.2.3 Les Praticiens en pneumatiques sont capables d'expliquer la structure, les dimensions et les désignations de différents pneus (K2)	

Compétences méthodologiques et personnelles: 2.2 Approche interdisciplinaire et action axée sur les processus, 2.5 Stratégies d'apprentissage

1.3.3 Objectifs particuliers Les Praticiens en pneumatiques sont prêts à exécuter les travaux sur les pneus à système de contrôle de pression et les pneus à dispositif de roulage à plat. Ils connaissent différents types de roues de secours et leur utilisation pratique.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs du cours interentreprises
1.3.3.1 Je suis capable de détecter les indices de présence d'un système de contrôle de pression des pneus et d'en tirer les conséquences pour mon travail (K4)	1.3.3.1 Les Praticiens en pneumatiques expliquent le fonctionnement de base des systèmes de contrôle de pression des pneus (K2)	

1.3.3.2 Je suis capable de reconnaître les pneus à dispositif de roulage à plat et d'en tirer les conséquences pour mon travail (K4)	1.3.3.2 Les Praticiens en pneumatiques décrivent les pneus à dispositif de roulage à plat et leurs avantages et inconvénients (K2)	
1.3.3.3 Je suis capable de décrire à l'aide d'exemples les différents types de roues de secours et leur utilisation pratique (K2)	1.3.3.3 Les Praticiens en pneumatiques décrivent les différents types de roues de secours et montrent leur utilisation en pratique (K2)	

Compétences méthodologiques et personnelles: 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes, 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus, 2.3 Approche et action axées sur la qualité, 3.1 Autonomie et responsabilité

1.3.4 Objectifs particuliers Les Praticiens en pneumatiques sont prêts à expliquer les possibilités de montage correct de pneus adaptés sur un véhicule, à effectuer correctement et de façon indépendante le montage des pneus sur un véhicule et à manipuler les pneus correctement et avec soin.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs du cours interentreprises
1.3.4.1 Lors de la pose des pneus sur un véhicule, je respecte les paramètres de vitesse, d'indice de charge autorisé, de profondeur minimale des sculptures et de dimensions (K3) ³	1.3.4.1 Les Praticiens en pneumatiques sont capables d'expliquer les exigences relatives à la pose des pneus sur un véhicule, en respectant les paramètres de vitesse, de d'indice de charge autorisé, de profondeur minimale des sculptures et de dimensions (K2) ³	
	1.3.4.2 Les Praticiens en pneumatiques expliquent les possibilités de passage de pneus normaux à des pneus larges (K2)	
	1.3.4.3 Les Praticiens en pneumatiques décrivent la bonne utilisation des pneus à clous et expliquent les prescriptions légales en vigueur (K2)	

³ Version du 26 novembre 2012, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013.

1.3.4.4 J'explique les possibilités et les domaines d'utilisation des chaînes à neige (K2)	1.3.4.4 Les Praticiens en pneumatiques décrivent la structure, la fonction et les possibilités d'utilisation des chaînes à neige (K2)	
1.3.4.5 J'exécute de façon indépendante le montage et le démontage de chaînes à neige (K3)		
1.3.4.6 Je suis capable, suivant les directives de mon entreprise de formation, de manipuler correctement et soigneusement les roues à jantes en alliage léger, de les nettoyer et de les stocker dans les règles de l'art (K3)	1.3.4.6 Les Praticiens en pneumatiques décrivent la manipulation correcte et soigneuse des roues à jante en alliage léger (K2)	

Compétences méthodologiques et personnelles : 2.2 Approche interdisciplinaire et action axée sur les processus, 2.3 Approche et action axées sur la qualité, 3.1 Autonomie et responsabilité

Compétence de base 1.4**Exécuter le montage et le démontage de roues et de pneus****Objectifs généraux**

Pour assurer l'exécution des ordres conformément aux attentes des clients, le succès de l'entreprise et un positionnement durable sur le marché, il est impératif de disposer d'équipements professionnels récents. L'évolution permanente et rapide des technologies impose de plus en plus d'exigences au travail sur les roues et les pneus. Pour satisfaire à ces exigences, il est impératif de pouvoir manipuler les pneus et les roues dans les règles de l'art en particulier lors du montage et du démontage des roues et des pneus, et d'utiliser correctement et en toute sécurité les outils et les machines.

1.4.1 Objectifs particuliers

Les Praticiens en pneumatiques connaissent les principes de base importants pour la manipulation professionnelle des roues et des pneus.

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs du cours interentreprises
	1.4.1.1 Les Praticiens en pneumatiques expliquent les notions de voie et de carrossage (K2)	
1.4.1.2 Je suis capable d'expliquer les effets de la voie et du carrossage sur le schéma de fonctionnement d'un pneu à l'aide d'exemples pratiques (K3)	1.4.1.2 Les Praticiens en pneumatiques expliquent les effets de la voie et du carrossage sur le schéma de fonctionnement d'un pneu (K2)	

Compétences méthodologiques, compétences sociales : 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes, 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

1.4.2 Objectifs particuliers

Les Praticiens en pneumatiques sont prêts à décrire les équipements, les machines et les outils de l'entreprise de pneumatiques, à montrer leurs possibilités d'utilisation et leurs fonctions et à les utiliser dans les règles de l'art dans le cadre de leur travail.

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs du cours interentreprises
1.4.2.1 Je suis capable de décrire les machines, les outils et les équipements de mon entreprise de formation (K2)	1.4.2.1 Les Praticiens en pneumatiques décrivent les machines, outils et équipements typiques d'une entreprise de pneumatiques (K2)	

1.4.2.2 J'utilise efficacement, correctement et de façon indépendante les outils, machines et équipements de mon espace de travail dans mes différentes activités et tâches (K3)	1.4.2.2 Les Praticiens en pneumatiques sont capables, à l'aide d'exemples parlants, de montrer les fonctions et la signification des outils, machines et équipements (K2)	
---	--	--

Compétences méthodologiques, compétences sociales : 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes, 2.3 Approche et action axées sur la qualité, 3.1. Autonomie et responsabilité, 3.5 Aptitude au travail en équipe

1.4.3 Objectif particulier

Les Praticiens en pneumatiques sont conscients de l'importance d'une utilisation sûre des outils, machines et équipements dans l'entreprise et de leur maintenance correcte.

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs du cours interentreprises
1.4.3.1 J'explique, à l'aide d'exemples, les directives en vigueur pour l'utilisation sûre des machines et équipements de l'entreprise (K2)	1.4.3.1 Les Praticiens en pneumatiques décrivent, à l'aide d'exemples donnés, les principales directives relatives à l'utilisation sûre des machines et équipements de l'entreprise (K2)	
1.4.3.2 J'utilise les machines et les équipements de l'entreprise de manière à éviter les accidents (K3)	1.4.3.2 Les Praticiens en pneumatiques expliquent le sens et l'objet des principales directives relatives à l'utilisation sûre des machines et équipements de l'entreprise (K2)	
1.4.3.3 Je décris la signification et la fonction des consignes d'entretien et de maintenance des outils, machines et équipements de mon entreprise de formation (K2)	1.4.3.3 Les Praticiens en pneumatiques sont capables d'expliquer les consignes d'entretien et de maintenance des outils, machines et équipements ainsi que leur application (K2)	
1.4.3.4 J'applique consciencieusement les consignes d'entretien et de maintenance des outils, machines et équipements de mon entreprise de formation (K3)		

Compétences méthodologiques, compétences sociales : 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes, 2.3 Approche et action axées sur la qualité, 3.1 Autonomie et responsabilité

1.4.4 Objectifs particuliers Les Praticiens en pneumatiques sont prêts à démonter, monter et équilibrer les pneus et les roues des véhicules particuliers, des véhicules utilitaires légers et des poids lourds.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs du cours interentreprises
1.4.4.1 Je suis capable de mettre en place et de sécuriser correctement un véhicule (K3)	1.4.4.1 Les Praticiens en pneumatiques expliquent les points importants et les procédures de mise en place et de sécurisation d'un véhicule (K2)	
1.4.4.2 Je suis capable de justifier mes actions à l'aide de différents exemples (K3)		
1.4.4.3 Je suis capable de démonter les roues d'un véhicule efficacement, correctement et de façon indépendante (K3)	1.4.4.3 Les Praticiens en pneumatiques sont capables d'expliquer étape par étape le déroulement du démontage des roues (K2)	
1.4.4.4 Après le démontage des roues, je suis capable d'effectuer des contrôles visuels sur les freins, la direction, la suspension et l'amortissement (K3)		
1.4.4.5 Je suis capable de déjancer dans les règles de l'art les pneus d'un véhicule (K3)	1.4.4.5 Les Praticiens en pneumatiques décrivent le déroulement du déjantage de pneus (K2)	
1.4.4.6 Je suis capable, au cours de mon travail, de reconnaître les indices de présence d'un système de contrôle de pression des pneus (K2)	1.4.4.6 Les Praticiens en pneumatiques montrent par des exemples comment on peut identifier les systèmes de contrôle de pression des pneus (K3)	

1.4.4.7 Je suis capable de procéder correctement au déjantage et au montage d'un pneu équipé d'un système de contrôle de pression (K3) ⁴	1.4.4.7 Les Praticiens en pneumatiques expliquent comment procéder correctement et dans les règles de l'art lors du déjantage et du montage de pneus équipés d'un système de contrôle de pression (K2) ⁴	
1.4.4.8 Je suis capable de poser des pneus efficacement, correctement et de façon indépendante (K3)	1.4.4.8 Les Praticiens en pneumatiques sont capables d'expliquer le déroulement de la pose des pneus (K2)	
1.4.4.9 Je suis capable de gonfler les pneus correctement et en toute sécurité. Je respecte la pression d'amorçage, la pression de mise en place et la pression de service spécifiée sur le véhicule (K3)	1.4.4.9 Les Praticiens en pneumatiques sont capables de décrire les conditions nécessaires pour gonfler correctement un pneu (K2)	
1.4.4.10 Je suis capable d'équilibrer une roue de façon indépendante et dans les règles de l'art (K3)	1.4.4.10 Les Praticiens en pneumatiques expliquent quelles roues sont équilibrées. Ils décrivent la procédure et les étapes d'équilibrage d'une roue (K2)	
1.4.4.11 Je suis capable de monter les roues d'un véhicule efficacement, correctement et de façon indépendante (K3)	1.4.4.11 Les Praticiens en pneumatiques expliquent les différentes étapes du montage correct des roues sur un véhicule (K2)	

Compétences méthodologiques, compétences sociales : 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes, 2.3 Approche et action axées sur la qualité, 2.6 Techniques de créativité 3.1. Autonomie et responsabilité, 3.5 Aptitude au travail en équipe, 3.7 Capacité de charge

⁴ Version du 26 novembre 2012, en vigueur depuis le 1er janvier 2013.

1.4.5 Objectifs particuliers Les Praticiens en pneumatiques sont prêts à déjancer et poser dans les règles de l'art divers types de pneus sur divers types de véhicules en suivant les instructions données.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs du cours interentreprises
	1.4.5.1 Les Praticiens en pneumatiques expliquent les instructions de pose de divers types de pneus (pneumatiques industriels à air, bandages pleins et bandages fret acier) sur divers types de véhicules (motos, véhicules agricoles, engins de terrassement) (K2)	
	1.4.5.2 Les Praticiens en pneumatiques décrivent la marche à suivre pour déjancer et poser des pneus sur des motos, véhicules agricoles et engins de terrassement ainsi que les pneumatiques industriels à air, les bandages pleins et les bandages fret acier (K2)	

Compétences méthodologiques, compétences sociales : 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes, 2.3 Approche et action axées sur la qualité, 2.6 Techniques de créativité, 3.1. Autonomie et responsabilité, 3.5 Aptitude au travail en équipe

Compétence de base 1.5 Maîtriser les techniques de réparation

Objectifs généraux L'usage raisonnable de matières premières nécessite une analyse et un tri cohérents des pneus ainsi qu'une application professionnelle des techniques de recreusage / resculpture et de réparation.		
1.5.1 Objectifs particuliers Les Praticiens en pneumatiques sont prêts à évaluer de façon indépendante l'âge et l'état des pneus des véhicules particuliers, des véhicules utilitaires légers et des poids lourds et d'en tirer les conséquences adéquates pour la poursuite de leur utilisation.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs du cours interentreprises
1.5.1.1 Je suis capable d'analyser l'âge et l'état d'un pneu de		1.5.1.1 Les Praticiens en pneumatiques présentent à l'aide

véhicule particulier, de véhicule utilitaire ou de poids lourd à partir des critères fournis par mon entreprise de formation et d'effectuer un tri en fonction de ces critères (K4)		d'exemples types les critères importants pour évaluer l'âge et l'état des pneus d'un véhicule particulier, d'un véhicule utilitaire ou d'un poids lourd et sont capables d'effectuer un tri en fonction de ces critères (K4)
1.5.1.2 Je suis capable d'analyser à partir de critères donnés si un pneu particulier peut être réutilisé et d'en tirer les conséquences pour mon travail (K4)		1.5.1.2 Les Praticiens en pneumatiques analysent les possibilités et les limites de réutilisation de pneus à l'aide d'exemples et présentent leurs avantages et leurs inconvénients. Ils sont capables d'en expliquer les conséquences sur leur travail (K4)

Compétences méthodologiques, compétences sociales: 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes, 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus, 2.3 Comportement écologique, 3.1 Autonomie et responsabilité

1.5.2 Objectifs particuliers Les Praticiens en pneumatiques sont prêts à effectuer les réparations sur les pneus et chambres à air de véhicules particuliers ou utilitaires légers et, si nécessaire, à modifier les valves des chambres à air.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs du cours interentreprises
1.5.2.1 Je suis capable de réparer les pneus de véhicules particuliers et utilitaires légers dans les règles de l'art (K3)		1.5.2.1 Les Praticiens en pneumatiques expliquent à l'aide d'une liste de contrôle quelles sont les possibilités de réparation des pneus de véhicules particuliers et utilitaires légers et sont capables d'exécuter la réparation dans les règles de l'art (K3)
1.5.2.2 Je suis capable de déterminer si la réparation d'une chambre à air est susceptible de réussir et utile. Je suis capable d'effectuer cette opération dans les règles de l'art (K3)		1.5.2.2 Les Praticiens en pneumatiques expliquent les conditions préalables et la procédure de réparation d'une chambre à air et sont capables de l'exécuter dans les règles de l'art (K3)
1.5.2.3 Je suis capable de déterminer s'il est utile de procéder dans un cas concret à une modification de valve. Je suis capable d'effectuer cette opération dans les règles		1.5.2.3 Les Praticiens en pneumatiques décrivent les possibilités et les situations dans lesquelles des modifications peuvent être apportées aux valves de chambres à air et

de l'art (K3)		sont capables de les exécuter dans les règles de l'art (K3)
---------------	--	---

Compétences méthodologiques, compétences sociales : 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes, 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus, 2.3 Comportement écologique, 3.1 Autonomie et responsabilité

1.5.3 Objectifs particuliers Les Praticiens en pneumatiques sont prêts à recreuser / resculpter de façon indépendante et dans les règles de l'art les pneus de différentes catégories de véhicules.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs du cours interentreprises
1.5.3.1 Je suis capable de déterminer si le recreusage / la resculpture des pneus d'un véhicule est possible, utile et autorisé par la loi (K3)		1.5.3.1 Les spécialistes en pneumatiques analysent les possibilités de recreusage / resculpture de pneus pour différentes catégories de véhicules et expliquent les prescriptions légales applicables (K2). Ils sont capables d'expliquer les conséquences de ces constatations sur leur travail (K4)
1.5.3.2 Je suis capable de recreuser / resculpter des pneus dans les règles de l'art (K3)		1.5.3.2 Les Praticiens en pneumatiques expliquent les différentes étapes à respecter pour recreuser / resculpter des pneus et sont capables de recreuser / resculpter un pneu (K3)

Compétences méthodologiques, compétences sociales : 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes, 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus, 2.3 Comportement écologique, 3.1 Autonomie et responsabilité

Compétence de base 1.6 Garantir la sécurité au travail et la protection de la santé et de l'environnement

Objectifs généraux

La protection du travail, de la santé et de l'environnement fait partie intégrante de la responsabilité de l'entreprise envers ses employés, ses clients et la nature. C'est pourquoi ces notions imprègnent la pensée, les décisions et les actions de tous les travailleurs à tous les échelons. Tous les travaux sont exécutés dans le respect des exigences légales et des directives de l'entreprise, de manière sûre, sans danger pour la santé ni pour l'environnement.

1.6.1 Objectifs particuliers

Les Praticiens en pneumatiques sont conscients de l'importance d'une organisation sûre de leur espace de travail et veillent à la protection de la santé dans leurs activités.

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs du cours interentreprises
1.6.1.1 Je suis capable de montrer à l'aide d'exemples les causes possibles d'accidents et de maladies professionnelles dans mon secteur d'activité (K2)	1.6.1.1 Les Praticiens en pneumatiques décrivent les différentes causes d'accidents du travail et de maladies professionnelles et montrent leurs effets sur la santé (K2)	
	1.6.1.2 Les Praticiens en pneumatiques expliquent les principes et règles de base des premiers secours (K2)	
1.6.1.3 Je suis capable d'appliquer correctement et de manière réfléchie les mesures de premiers secours dans mon entreprise de formation (K5)	1.6.1.3 Les Praticiens en pneumatiques appliquent correctement, en situation d'exercice, les principes et règles de base des premiers secours (K3)	
1.6.1.4 Je propose des mesures adaptées à des situations de danger professionnel typiques dans mon champ d'activité et je montre leur effet protecteur contre les accidents et les maladies professionnelles (K5)	1.6.1.4 Les Praticiens en pneumatiques proposent des mesures adaptées à des situations typiques et à des scénarios possibles de danger professionnel, les décrivent et montrent leur effet protecteur contre les accidents et les maladies professionnelles (K5)	
1.6.1.5 Je décris les différents produits dangereux et les poisons utilisés dans mon travail (K2)	1.6.1.5 Les Praticiens en pneumatiques sont capables d'énumérer les différents produits dangereux et poisons présents dans leurs activités professionnelles (K2)	

1.6.1.6 Je montre, à l'aide d'exemples parlants, les effets nocifs possibles de différents produits dangereux et poisons sur ma santé dans mon champ d'activité professionnel (K2)	1.6.1.6 Les Praticiens en pneumatiques montrent, à l'aide d'exemples parlants, les effets nocifs possibles de différents produits dangereux et poisons sur leur santé dans leur champ d'activité professionnel (K2)	
---	--	--

Compétences méthodologiques / compétences sociales : 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus, 2.7 Comportement écologique, 3.1 Autonomie et responsabilité, 3.2 Apprentissage tout au long de la vie, 3.5 Aptitude au travail en équipe

1.6.2 Objectifs particuliers Les Praticiens en pneumatiques sont conscients de l'importance des prescriptions légales et des mesures de protection en matière de prévention des accidents et respectent consciencieusement les directives et consignes professionnelles de garantie de la sécurité au travail et de la protection de la santé.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs du cours interentreprises
1.6.2.1 Je montre, à l'aide d'exemples parlants, l'application des prescriptions en matière de prévention des accidents sur le poste de travail dans mon entreprise de formation (K2)	1.6.2.1 Les Praticiens en pneumatiques décrivent les prescriptions en matière de prévention des accidents sur le poste de travail (K2)	
1.6.2.2 Je respecte consciencieusement les directives en matière de sécurité au travail et de protection de la santé sur le poste de travail (K3)	1.6.2.2 Les Praticiens en pneumatiques montrent l'utilité de la prévention des accidents et de la protection de la santé pour organiser le poste de travail (K4)	
1.6.2.3 J'applique judicieusement les dispositions de sécurité pour la pose des pneus sur les différents véhicules (K3)	1.6.2.3 Les Praticiens en pneumatiques expliquent pour quelles raisons les dispositions de sécurité sont nécessaires lors de la pose des pneus et montrent correctement où ces dispositions sont réglementées (K2)	
1.6.2.4 Je décris le bon comportement à adopter en cas d'incendie dans mon entreprise de formation (K2)	1.6.2.4 Les Praticiens en pneumatiques décrivent le bon comportement en cas d'incendie (K2)	

Compétences méthodologiques, compétences sociales : 2.5 Stratégies d'apprentissage, 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus, 3.1 Autonomie et responsabilité, 3.5 Aptitude au travail en équipe

1.6.3 Objectifs particuliers Les Praticiens en pneumatiques connaissent les moyens d'élimination des pneus et des matériaux. Ils sont prêts à éliminer les pneus dans les règles de l'art et le respect de l'environnement tout en respectant les directives dictées par la loi et par l'entreprise.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs du cours interentreprises
1.6.3.1 Je décris les champs de problèmes et les exigences écologiques dans mon entreprise de formation et j'expose les mesures permettant de les éviter / limiter. (K2)	1.6.3.1 Les Praticiens en pneumatiques expliquent d'importants objectifs et prescriptions destinés à la protection de l'environnement, régis tant par la loi que par l'entreprise (K2)	
1.6.3.2 Je pratique une gestion des déchets cohérente, économique et respectueuse de l'environnement et j'applique les principes de l'entreprise (K3)	1.6.3.2 Les Praticiens en pneumatiques décrivent les objectifs et principes d'une gestion des déchets économique et respectueuse de l'environnement, de l'acquisition au recyclage (K2)	
1.6.3.3 Je suis capable de trier les vieux pneus en fonction de critères donnés et d'appliquer un mode d'élimination économiquement raisonnable et écologiquement judicieux (K3)	1.6.3.3 Les Praticiens en pneumatiques expliquent les critères à respecter pour une élimination des vieux pneus économiquement raisonnable et écologiquement judicieuse (K2)	

Compétences méthodologiques et personnelles : 2.7 Comportement écologique, 3.1 Autonomie et responsabilité

1a Taxonomie des objectifs évaluateurs

L'indication des niveaux de taxonomie des objectifs évaluateurs permet de déterminer leur niveau d'exigence. On distingue six niveaux de compétences (K1 à K6). En détail, il s'agit des niveaux suivants:

K1 (connaissances)

Reproduire des informations et les maîtriser dans des situations analogues, c'est-à-dire énumérer, connaître. Exemple :

Les Praticiens en pneumatiques sont capables de nommer l'entraînement, le moteur, les principaux éléments du châssis et les éléments électriques les plus importants sur différentes catégories de véhicules.

K2 (compréhension)

Non seulement reproduire, mais encore comprendre des informations, c'est-à-dire expliquer, décrire, exposer, montrer. Exemple:

Les Praticiens en pneumatiques expliquent le fonctionnement de base des systèmes de contrôle de pression des pneus.

K3 (application)

Appliquer des informations sur des faits dans différentes situations. Exemple:

Les Praticiens en pneumatiques utilisent efficacement, correctement et de façon indépendante les outils, machines et équipements de leur secteur d'activité.

K4 (analyse)

Structurer des faits en divers éléments, exposer le rapport entre des éléments et reconnaître des rapports. Exemple:

Les Praticiens en pneumatiques sont capables d'analyser à partir de critères donnés si un pneu particulier peut être réutilisé et d'en tirer les conséquences pour leur travail.

K5 (synthèse)

Combiner entre eux différents éléments d'un fait et les réunir en une entité ou développer une solution à un problème. Exemple:

Les Praticiens en pneumatiques proposent des mesures adaptées à des situations typiques et à des scénarios possibles de danger professionnel, les décrivent et montrent leur effet protecteur contre les accidents et les maladies professionnelles.

K6 (évaluation)

Evaluer certaines informations, faits et solutions à l'aide de critères. Exemple:

Les Praticiens en pneumatiques sont capables d'évaluer l'état d'un pneu. En cas de situation critique, ils informent la personne adéquate de leurs constatations.

2 Compétences méthodologiques

2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

Pour résoudre des tâches professionnelles et personnelles, les spécialistes en pneumatiques appliquent des méthodes et des moyens auxiliaires qui leur permettent de maintenir de l'ordre, de fixer des priorités, de faire la distinction entre les activités qui dépendent du client et celles qui n'en dépendent pas, de gérer systématiquement et rationnellement les processus et de garantir la sécurité au travail et la protection de la santé. Ils planifient et évaluent systématiquement les étapes de leur travail, en travaillant efficacement et de manière ciblée.

2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Les processus économiques ne peuvent être considérés isolément. Les Praticiens en pneumatiques connaissent et appliquent des méthodes leur permettant de concevoir leur travail dans le contexte des autres activités de l'entreprise et de tenir compte des interfaces en amont et en aval. Ils sont conscients des répercussions qu'a leur travail sur les collègues et sur la réussite de l'entreprise.

2.3 Approche et action axées sur la qualité

Les concepts d'assurance de la qualité constituent un facteur central pour le succès de l'entreprise. Les Praticiens en pneumatiques sont conscients de l'importance que revêt l'assurance de la qualité. Ils comprennent les concepts d'assurance de la qualité et agissent dans leur respect.

2.4 Stratégies d'information et de communication

A l'avenir, l'application des outils modernes de la technologie d'information et de communication dans la profession du praticien en pneumatiques gagnera sans cesse en importance. Les Praticiens en pneumatiques en sont conscients et contribuent à optimiser le flux d'informations dans l'entreprise et à mettre en oeuvre l'emploi de nouveaux systèmes. Ils se procurent des informations de façon indépendante et les utilisent dans l'intérêt des clients et de l'entreprise.

2.5 Stratégies d'apprentissage

Différentes stratégies sont disponibles pour accroître la réussite de l'apprentissage et optimiser l'apprentissage tout au long de la vie. Comme les styles d'apprentissage varient selon les individus, les Praticiens en pneumatiques réfléchissent à leur manière personnelle d'apprendre, pour l'adapter aux différentes tâches et devoirs. Ils appliquent des stratégies efficaces qui leur offrent plaisir, réussite et satisfaction lors de l'apprentissage et qui renforcent ainsi leurs facultés d'un apprentissage autonome tout au long de la vie.

2.6 Techniques de créativité

Une ouverture d'esprit à tout ce qui est nouveau et à des procédés hors des sentiers battus sont des compétences importantes dont font preuve les Praticiens en pneumatiques. Aussi sont-ils capables d'abandonner les schémas de réflexion habituels et d'appliquer des techniques créatives pour contribuer à des solutions nouvelles et innovantes. Les Praticiens en pneumatiques se distinguent par une grande vigilance et une attitude ouverte vis-à-vis des nouveautés et des tendances de la branche.

2.7 Comportement écologique

De nos jours, il n'est plus possible de faire abstraction d'un comportement écologique, tel que l'élimination conforme d'ordures et de déchets spéciaux ou la manipulation parcimonieuse et soigneuse des consommables. Les Praticiens en pneumatiques sont disposés à appliquer de manière responsable les mesures de protection environnementale dictées par l'entreprise et à en reconnaître les possibilités d'amélioration.

3 Compétences sociales et personnelles

3.1 Autonomie et responsabilité

Les Praticiens en pneumatiques sont co-responsables du déroulement des processus. Ils sont disposés à prendre des décisions sous leur propre responsabilité et à agir scrupuleusement.

3.2 Apprentissage tout au long de la vie

Dans le domaine des pneumatiques, les changements sont incessants. Une adaptation permanente aux changements rapides des besoins et des conditions est une nécessité. Comme ils en sont conscients, les Praticiens en pneumatiques sont disposés à acquérir sans cesse de nouvelles connaissances et aptitudes et à se préparer à un apprentissage tout au long de leur vie. Ouverts aux nouveautés, ils contribuent, par une réflexion créative, à gérer ces dernières et les changements qui en résultent, ils renforcent leur employabilité et leur personnalité.

3.3 Faculté de communication

Une communication appropriée est au cœur de toutes les activités dans le domaine des pneumatiques. Les Praticiens en pneumatiques se distinguent par leur ouverture d'esprit et leur spontanéité. Ils sont prêts à dialoguer, comprennent les règles d'une communication verbale et non verbale efficace et savent les appliquer avec assurance.

3.4 Aptitude à gérer les conflits

Point de rencontre de nombreuses personnes de différents horizons et opinions, le quotidien professionnel du spécialiste en pneumatiques n'est pas à l'abri de situations conflictuelles. Les Praticiens en pneumatiques en sont conscients et réagissent dans ces cas avec calme et circonspection. Ils font face au conflit, acceptent d'autres points de vue, discutent objectivement et recherchent des solutions constructives.

3.5 Aptitude au travail en équipe

Les tâches professionnelles et personnelles peuvent être résolues seul ou en groupe. Selon le cas, il faut choisir si c'est l'individu ou l'équipe qui convient le mieux pour résoudre un problème. Les Praticiens en pneumatiques sont capables de travailler en équipe, ils connaissent les règles et jouissent d'une grande expérience du travail en équipe efficace.

3.6 Civilités

Dans l'exercice de leurs activités, les Praticiens en pneumatiques ont les contacts les plus divers avec des personnes qui nourrissent certaines attentes quant au comportement et aux civilités de leur interlocuteur. Les Praticiens en pneumatiques sont capables d'adapter leur langage et leur comportement à chaque situation et aux besoins de l'interlocuteur et sont ponctuels, ordonnés et fiables.

3.7 Capacité de charge

La réalisation des différentes exigences de l'entreprise de pneumatiques est soumise à des efforts physiques et moraux. Les Praticiens en pneumatiques sont capables de gérer des charges en s'attelant calmement et posément aux tâches qui leurs sont assignées ou qui leur reviennent. Dans des moments critiques, ils maîtrisent toujours la situation.

B) Tableau des leçons de l'école professionnelle

La répartition des leçons sur les deux années de formation (quatre semestres) est déterminée par les conditions régionales et toujours en concertation avec les autorités et entreprises compétentes dans la pratique professionnelle. Les objectifs évaluateurs pour la formation scolaire sont contenus dans le plan de formation, partie A.

L'école professionnelle met à disposition des enseignants professionnels qualifiés, formés suivant les directives légales sur les plans technique, méthodologique et pédagogique, pour la formation des Praticiens en pneumatiques. De plus, elle doit transmettre les aspects pratiques de la formation définis dans la partie A du plan de formation ; c'est pourquoi elle doit disposer des installations, outils et machines nécessaires. En outre, les cours de connaissances professionnelles doivent généralement se dérouler dans des classes purement professionnelles.

Matières	Semestres				Total des leçons
	1	2	3	4	
Connaissances professionnelles					
- Tâches et fonctions de la profession (cf. Compétence de base 1.1)					40
- Interventions de base (cf. Compétence de base 1.2)					60
- Prescriptions de travail sur les pneus et les roues (cf. Compétence de base 1.3)					80
- Montage et démontage de roues et de pneus (cf. Compétence de base 1.4)					90
- Sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement (cf. Compétence de base 1.6)					50
	80	80	80	80	320
Connaissances générales	60	60	60	60	240
Gymnastique et sport	20	20	20	20	80
Total	160	160	160	160	640

La gymnastique et le sport se réfèrent à l'article 16, alinéa 1, de l'Ordonnance du 14 juin 1976⁵ sur l'enseignement de la gymnastique et des sports dans les écoles professionnelles

⁵ RS 415.022

C) Organisation, répartition et durée des cours interentreprises

Art. 1 But

- 1 Les cours interentreprises (CI) complètent la formation de la pratique professionnelle et la formation scolaire.
- 2 Les cours sont obligatoires pour toutes les personnes en formation. Les entreprises doivent veiller à ce que les personnes qu'elles forment participent à ces cours.

Art. 2 Organes responsables

- 1 La responsabilité des cours incombe à l'Association Suisse du Pneu (ASP).

Art. 3 Organes

Les organes chargés des cours sont:

- a. la commission de surveillance
- b. la commission des cours

Art. 4 Organisation de la commission de surveillance

- 1 Les cours sont sous la surveillance d'une commission constituée de cinq membres.
- 2 Les membres et la présidente / le président sont élus par le comité de l'ASP pour un mandat de 4 ans. Leur mandat est reconductible.
- 3 La commission de surveillance peut valablement délibérer si au moins 3 membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la Présidente ou le Président est autorisé à donner la voix décisive.
- 4 La commission de surveillance est convoquée aussi souvent que les affaires l'exigent.
- 5 La gérance de la commission de surveillance est prise en charge par l'ASP.

Art. 5 Tâches de la commission de surveillance

La commission de surveillance assure une réalisation uniforme des cours interentreprises sur la base du présent plan de formation ; elle s'acquitte notamment des tâches suivantes:

- a. élaborer un programme général des cours en se fondant sur le plan d'enseignement;
- b. établir des directives pour l'organisation et le déroulement des cours;
- c. établir des directives concernant l'équipement des locaux où se déroulent les cours;
- d. coordonner et surveiller le déroulement des cours;
- e. veiller au perfectionnement de personnel chargé de l'instruction;
- f. rédiger un rapport à l'intention du comité de l'ASP.

Art. 6 Organisation de la commission des cours

- 1 Les cours sont sous la direction d'une commission constituée d'au minimum 3 et au maximum 7 membres. Cette commission est nommée par l'organisme de tutelle des cours. Le(s) canton(s) site(s) a/ont droit à un siège.
- 2 Les membres et la présidente / le président sont nommés par le comité de l'ASP. Leur mandat est reconductible. Par ailleurs, la commission des cours se constitue elle-même.

- 3 La commission des cours est convoqués aussi souvent que les affaires l'exigent.
- 4 La commission des cours peut valablement délibérer si trois personnes ou les deux tiers des membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la Présidente ou le Président est autorisé à donner la voix décisive.
- 5 La commission de surveillance est convoquée aussi souvent que les affaires l'exigent.

Art. 7 Tâches de la commission des cours

La commission est chargée de l'organisation et de la réalisation des cours. Ses tâches consistent notamment à:

- a. élaborer le programme des cours et les emplois du temps sur la base du programme-cadre de la commission de surveillance;
- b. établir le budget et le décompte;
- c. nommer le personnel chargé de l'instruction et choisir les locaux des cours;
- d. préparer les installations ;
- e. fixer la date des cours et émettre la convocation aux cours ;
- f. surveiller la formation, veiller à ce que les objectifs des cours soient atteints;
- g. veiller à la coordination de la formation avec le centre professionnel et les entreprises ;
- h. encourager, si nécessaire, la mise à disposition de lieux de cours;
- i. rédiger un rapport à l'intention de la commission de surveillance et des cantons concernés;
- k. convoquer et encourager le perfectionnement du personnel chargé de l'instruction;

Art. 8 Convocation

La commission des cours convoque les personnes en formation en coopération avec les autorités cantonales compétentes. A cette fin, elle émet des convocations personnelles qu'elle remet aux entreprises de formation.

Art. 9 Durée et date

Pour les Praticiens en pneumatiques, les cours durent:

- | | |
|-----------------------------------|---------------------|
| - en première année de formation: | 2 jours de 8 heures |
| - en deuxième année de formation: | 2 jours de 8 heures |

La compétence de base «Techniques de réparation» est développée de manière intégrée conformément au plan de formation, en s'appuyant sur des exigences et des tâches caractéristiques de la profession.

Art. 10 Financement

- 1 Les frais de cours sont facturés pro rata aux entreprises de formation
- 2 La participation aux cours interentreprises a valeur de temps de travail et doit être rétribuée en conséquence. Les coûts sont supportés conformément à l'art. 2 al. 3 OFPr; par ailleurs, les dispositions du contrat de formation sont applicables.

D) Procédure de qualification

1.1. La qualification finale est réalisée sur l'un des trois lieux de formation. Une place de travail et toutes les installations nécessaires, dans un parfait état, doivent être mises à la disposition de la personne en formation. La convocation indiquera le matériel que la personne en formation devra et pourra apporter.

1.2. Les examens de qualification comprennent les domaines suivants:

Travaux pratiques

4 heures⁶

Pos. 1 : Interventions de base⁶

...⁷

Pos. 2 : Montage et démontage de roues⁸

Pos. 3 : Montage et démontage de pneus⁸

Pos. 4 : Techniques de réparation⁶

Les compétences de base «Prescriptions de travail sur les pneus et les roues», «Sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement» ainsi que «Tâches et fonctions habituelles de la profession» sont examinées de manière intégrée.

Connaissances professionnelles

2 heures

Écrit

Lors de l'examen écrit de connaissances professionnelles, les compétences professionnelles sont examinées selon la partie A, alinéa 1. Le résultat de l'examen est arrondi au demi-point ou au point entier. La forme de l'examen écrit de connaissances professionnelles tient compte des capacités linguistiques des candidates et des candidats.

Oral

Lors de l'examen oral, les compétences professionnelles transmises sont examinées selon la partie A, alinéa 1. Le résultat de l'examen est arrondi au demi-point ou au point entier.

Note d'école

Cette note se compose de la moyenne des notes des quatre semestres de cours professionnels, arrondie au demi-point ou au point entier.

La note de connaissances professionnelles se compose de la moyenne de l'examen écrit et de l'examen oral, arrondie au demi-point ou au point entier. Le résultat final se compose de la moyenne arrondie à une décimale près entre la note d'école et cette moyenne.

La note d'école constitue donc 50% de la note de connaissances professionnelles.

Culture générale

Selon le règlement de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie concernant la branche de culture générale.

⁶ Version du 26 novembre 2012, en vigueur depuis le 1er janvier 2013.

⁷ Supprimé le 26 novembre 2012, avec effet dès le 1er janvier 2013.

⁸ Introduit par la modification du 26 novembre 2012, en vigueur depuis le 1er janvier 2013.

1.3. Valeur des notes

Note	Travail fourni
6	Très bon
5	Bon
4	Satisfaisant
3	Faible
2	Très faible
1	Inutilisable

1.4. En cas d'échec de la procédure de qualification au terme de la formation, la formatrice ou le formateur atteste par écrit des compétences acquises par ou que possède la personne en formation.

E) Approbation et entrée en vigueur

Le présent plan de formation entre en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Berne, 6 décembre 2005

Association Suisse du Pneu (ASP)

Association Suisse du Pneu (ASP)

Le Président
Markus Fischer

Le Secrétaire
Sven Sievi

Ce plan de formation est approuvé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie conformément à l'art. 10 alinéa 1 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale de praticienne / praticien en pneumatiques.

Berne, 6 décembre 2005

OFFICE FEDERAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA TECHNOLOGIE

La Directrice
Ursula Renold

Modification du plan de formation

Le plan de formation du 6 décembre 2005 est modifié comme suit:

Partie A Compétences d'action :

- Objectifs évaluateurs de l'entreprise ; 1.3.1.1, 1.3.1.2, 1.3.4.1 et 1.4.4.7,
- Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle ; 1.1.3.5, 1.3.1.1, 1.3.1.2, 1.3.4.1 et 1.4.4.7.

Partie D Procédure de qualification :

- Domaine de qualification travaux pratiques ; 4 notes de positions au lieu de 3.

La modification du plan de formation entre en vigueur avec son approbation par l'OFFT le 1er janvier 2013.

Les dispositions modifiées concernant la procédure de qualification s'appliquent aux apprenants qui ont commencé leur formation après le 1er janvier 2013.

Berne, le 19 novembre 2012

Association suisse du pneu ASP
Le président

Association suisse du pneu ASP
Le secrétaire

Sig. Markus Fischer

Sig. Sven Sievi

La modification du plan de formation est approuvée le 26 novembre 2012 par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.

Berne, le 26 novembre 2012

OFFICE FEDERAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA TECHNOLOGIE

Sig. Blaise Roulet
Vice-directeur de l'Office

Modification du plan de formation

En raison de la révision de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (SR 822.115.2) qui est entrée en vigueur le 1.1.2023, les travaux dangereux ne sont plus référencés sur la base de la liste de contrôle du SECO mais directement sur la base de l'ordonnance. Tous les renvois de l'annexe 2 ont été adaptés selon les références des dispositions en vigueur.

Leur date d'entrée en vigueur est fixée au 1er avril 2025.

Berne, le 26 février 2025

Ortra Association Suisse du Pneu ASP

Le président exécutif

Sig. Sven Sievi

Après examen de la modification du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le 04 mars 2025

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Sig. Rémy Hübschi
Directeur suppléant
Chef de la division Formation professionnelle et continue

Annexe 1:
Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale

du 01 avril 2025 (remplace annexe 1 du 06 décembre 2005)

Documents	Source
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de praticienne / praticien en pneumatiques	<i>Version électronique</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (www.sbf.admin.ch/bvz/berufe) <i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique (www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html)
Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de praticienne / praticien en pneumatiques	Association Suisse du Pneu ASP www.swisspneu.ch
Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé	Association Suisse du Pneu ASP www.swisspneu.ch
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final	Association Suisse du Pneu ASP www.swisspneu.ch
Rapport de formation	Modèle SDBB CSFO www.ortra.formationprof.ch
Documentation de la formation en entreprise	Association Suisse du Pneu ASP www.swisspneu.ch
Exigences posées aux formatrices et formateurs	Association Suisse du Pneu ASP www.swisspneu.ch
Programme de formation pour les entreprises formatrices	Association Suisse du Pneu ASP www.swisspneu.ch
Equipement/gamme de produits minimum dans l'entreprise formatrice	Association Suisse du Pneu ASP www.swisspneu.ch
Programme de formation pour les cours interentreprises	Association Suisse du Pneu ASP www.swisspneu.ch
Règlement de la Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité	Association Suisse du Pneu ASP www.swisspneu.ch

Annexe 2 :

Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation de praticien / praticienne en pneumatiques AFP dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées:

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base : ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ; RS 822.115.2, état au 12.01.2022)	
Article, lettre, chiffre	Travail dangereux (désignation selon l'ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
3	Contrainte physique
3a	La manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de : 15 kg pour les hommes âgés de moins de 16 ans et 11 kg pour les femmes du même âge, 19 kg pour les hommes âgés de 16 ans à 18 ans non révolus et 12 kg pour les femmes du même âge.
3c	Les travaux qui s'effectuent de manière répétée, pendant plus de 2 heures par jour : - dans une position courbée, inclinée sur le côté ou en rotation, - à hauteur d'épaule ou au-dessus, ou - en partie à genoux, en position accroupie ou couchée.
4	Influences physiques
4c	Les travaux exposant à un bruit continu ou impulsif dangereux pour l'ouïe ou exposant à un bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent $L_{EX,8h}$ de 85 dB(A).
4d	Les travaux effectués avec des outils vibrants ou à percussion avec une charge vibratoire A(8) sur une journée de travail de 8 heures égale ou supérieure à 2,5 m/s ² .
4g	Les travaux avec des substances sous pression, notamment des liquides, vapeurs et gaz.
5	Agents chimiques impliquant des dangers physiques

5a	Les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) no 1272/20086, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, de l'ordonnance du 5 juin 2015 sur les produits chimiques (OChim) : 4. liquides inflammables : H225.
6	Agents chimiques impliquant des dangers toxicologiques
6a	Les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) no 1272/20088, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, OChim : 2. corrosion cutanée : H314, 7. cancérogénicité : H350, H350i, H351.
6b	Les travaux qui entraînent un risque important de maladie ou d'intoxication en raison de l'emploi : 1. d'agents chimiques résultant de processus et ne devant pas être classés selon le règlement (CE) no 1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, OChim, mais présentant une des propriétés mentionnées à la let. a, notamment les gaz, vapeurs, fumées et poussières,
8	Outils de travail dangereux
8b	Les travaux qui impliquent des outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables ; il s'agit notamment de zones d'entraînement, de cisaillement, de coupure, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc.
10	Environnement de travail présentant un risque élevé d'accident professionnel
10a	Les travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur.

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Ar- ticle(s) 10	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ⁹ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En perma- nence	Fréquem- ment	Occasionnel- lement
Lever, porter et déplacer manuel- lement de lourdes charges Travailler en position courbée ou agenouillée	- Surcharge de l'appareil locomoteur - Tenues et mouvements défavorables du corps	3a 3c	- Aménagement ergonomique du travail - Technique de levage adéquate - Utilisation d'aides techniques - Eviter les charges dépassant les aptitudes corporelles - Prévoir des changements d'activité	1e/2e AA	1e/2e AA	1e AA	Instruction et applica- tion pratique	1e AA	2e AA	-

⁹ Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

¹⁰ Articles de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, RS 822.115.2, état au 12.01.2022.

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Ar- ticle(s) 10	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ⁹ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanence	Fréquemment	Occasionnellement
			Respecter les pauses de récupération Suva 44018.f „ Soulever et porter une charge„ Film „Sécurité au travail dans les garages“ v. www.safeatwork.ch/campagne/garages CFST 6245.f „Manutention de charges sans accident“ Directive sur l'ordonnance 3 sur la loi sur le travail „Explications sur l'art. 25, paragraphe 2“							
Travaux avec des outils pneumatiques	- Objets projetés - Pénétration d'air dans le corps par des blessures à la peau - Bruit - Retour d'accouplements de tuyaux flexibles	4c 4g	- Observer les instructions du mode d'emploi - Port de l'EPI adéquat Suva LC 67054.f „Air comprimé“	1e AA	1e AA	1e AA	Instruction et application pratique	1e AA	-	2e AA
Contrôle d'éléments de suspension et d'amortisseurs	- Chocs - Blessures par liquides sous pression	4g	- Observer les instructions de réparation du fabricant - Port de l'EPI adéquat	2e AA	-	2e AA	Instruction et application pratique	2e AA	-	-
Emploi (contact) de matières dangereuses telles que solvants et nettoyeurs, huiles et graisses	- Respiration de vapeur ou nocive ou de brouillard d'huile - Risque d'incendie et d'explosion - Allergies - Souillures et blessures à la peau et aux yeux	5a 6a	- Observer les instructions des fiches de sécurité - Port de l'EPI adéquat - Protection de la peau Suva 11030.f „Substances dangereuses. Ce qu'il faut savoir“ Suva 44074.f „Protection de la peau “	1e/2e AA	1e/2e AA	2e AA	Instruction et application pratique	1e AA	2e AA	-
Contrôle et entretien de batteries de démarrage	- Explosion (gaz détonnant) - Attaque de la peau et des yeux par l'acide	5a 6a	- Ne charger les accumulateurs que dans des locaux ventilés - Port de lunettes de protection - En manipulant l'acide de batterie, porter des gants et un tablier résistants à l'acide et un dispositif de remplissage d'acide - Raccorder les câbles dans l'ordre prescrit (formation d'étincelles)	1e AA	-	2e AA	Instruction et application pratique	1e AA	-	2e AA

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Ar-ticle(s) 10	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ⁹ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanence	Fréquemment	Occasionnellement
			- Observer les prescriptions du fabricant - Ne pas ponter des batteries gelées Suva LC 67119.f „Accumulateurs au plomb“							
Contrôle visuel et des niveaux de freins à disques et à tambours	Maladies des voies respiratoires (amiante)	6b	- Ne pas nettoyer les freins à l'air comprimé - Port de l'EPI adéquat Suva 66113.d „Demi-masques de protection respiratoire contre les poussières. Points essentiels en matière de sélection et d'utilisation“ Suva Dépliant 84024.f „Identifier l'amiante“ (Interdiction d'importer des garnitures à l'amiante: 01.1995)	2e AA	-	2e AA	Instruction et application pratique	2e AA	-	-
Démontage, montage, réparation de roues et pneus Equilibrage de roues Travail avec des outils et machines électromécaniques tels qu'équilibreuses, monte-pneus, etc.	- Coincement, écrasement, choc - Choc par parties projetées - Coupures - Blessures des yeux - Bruit - Vibrations	4c 4d 8b	- Observer les instructions du mode d'emploi - Ne pas manipuler, ponter, enlever ou modifier les dispositifs de sécurité - Port de vêtements de sécurité et d'EPI adéquats CFST 6203.f „Sécurité et protection de la santé dans le secteur automobile“ Suva dépliant 84015.f „Vous-disiez ? Questions réponses sur le bruit“ Suva dépliant 84037.f „Vibrations transmises au système main-bras. Connaissez-vous les risques ?“	1e/2e AA	1e/2e AA	1e/2e AA	Instruction et application pratique	1e AA	2e AA	-
Gonflage de pneus (camions et roues en plusieurs parties)	- Choc par parties projetée - Dégâts à l'ouïe	4g 8b	- Utilisation de cage ou de protège-jante - Observer les instructions du mode d'emploi - Serrer avec adhérence mécanique	2e AA	-	2e AA	Instruction et application pratique	2e AA	-	-
Retailage de pneus (machine de retailage)	Coupures aux mains	8b	- Observer les instructions du mode d'emploi - Port de l'EPI adéquat	1e/2e AA	2e AA	-	Instruction et application pratique	1e AA	2e AA	-
Dépolissage de pneus (machine à dépolir)	Ecorchures	8b	- Observer les instructions du mode d'emploi - Port de l'EPI adéquat	1e/2e AA	1e/2e AA	-	Instruction et application pratique	1e AA	2e AA	-
Stockage de roues et pneus	Choc par chute de roues ou pneus	10a	- Utiliser correctement les auxiliaires techniques - Utiliser correctement les échelles	1e/2e AA	-	2e AA	Instruction et application pratique	1e AA	2e AA	-

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Ar- ticle(s) 10	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ⁹ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En perma- nence	Fréquem- ment	Occasionnel- lement
	Chutes d'une échelle		Suva 84070.f „Qui peut répondre 12 fois oui ? Sécurité sur les échelles simples et doubles“							

Légende : AA : année d'apprentissage ; ARF : après achèvement réussi de la formation ; BR : brochure ; CI: cours interentreprises; EP: école professionnelle; LC : liste de contrôle